

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°12

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 1^{er} FEVRIER 2017 – 18h30**

Gray – Salle du Conseil de la CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

1-Fonctionnement du PETR

- 1.1 Installation du comité syndical,
- 1.2 Election du président du PETR,
- 1.3 Election des vice-présidents et des membres du bureau,
- 1.4 Renouvellement de la composition des commissions du PETR,
- 1.5 Délégations de l'organe délibérant au président et/ou au bureau,
- 1.6 Désignation de représentants du PETR (élus référents et organismes extérieurs).

2-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 14 décembre 2016

3-Pays Graylois

- 3.1 Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2017 : possibilité de modifier la liste des projets inscrits au contrat pour l'année 2017,
- 3.2 Plan d'Approvisionnement Territorial : projet de plan d'actions bois-énergie et proposition de convention avec les communes forestières (URACoFor),
- 3.3 Contrat Local de Santé : point sur la démarche,
- 3.4 Contrat de Ruralité : point sur la démarche.

4-Schéma de Cohérence Territoriale

- 4.1 Point sur l'avancement de la démarche (ateliers, travaux du CD, laboratoire Théma, prestations extérieures...).

5-Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} février à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du conseil de la communauté de communes Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 24 janvier 2017.

Délégués titulaires présents :

ABBEY Serge, ALBIN Michel, BLINETTE Alain, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph (arrivé au point n°1.3), CLEMENT Christelle, FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUCLAIR Michel, MAUNY Jean-Paul, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, NEY Emile, PAILLARD Claude, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

BLINETTE Alain pour ALLIOT Michel.

Délégués suppléants présents :

BAUGEY Joël, CHAPUIS Alain, COCUSSE Colette, DEMANGEON Claude, MEULLE Maurice, PAQUIS-OLIVIER Martine, POISSENOT Patrick, REVERCHON Christiane, TAMISIER Eric.

Autres présents :

BARON Laurence, DEPRIESTER Emmanuel, DESCHAMPS Stéphanie et OVIGNE Sophie (équipe technique).

Le doyen d'âge de l'assemblée, Jean-Pierre MAUPIN, après avoir accueilli l'ensemble des membres du Comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, prend la présidence de l'assemblée et ouvre la séance.

1-FONCTIONNEMENT DU PETR

1.1 INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Jean-Pierre MAUPIN rappelle que, comme il en a été convenu dans les statuts du PETR, le comité syndical est composé de 25 délégués titulaires et de 13 délégués suppléants, représentant les trois communautés de communes adhérentes à la structure.

Il procède alors à l'appel nominal des délégués suivant le tableau ci-dessous :

EPCI	TITULAIRES	SUPPLEANTS
des Quatre Rivières	ALBIN Michel	BAUGEY Joël
	GRANTE Dominique	DEGRELAND Bruno
	LOUVOT Jean-Pierre	POISSENOT Patrick
	MAUCLAIR Michel	TAMISIER Eric
	MAUNY Jean-Paul	
	MAUPIN Jean-Pierre	
	PATE Pierre	
	TEUSCHER Gilles	
Val de Gray	ABBEY Serge	CHAPUIS Alain
	ALLIOT Michel	COCUSSE Colette
	BLINETTE Alain	DEMANGEON Claude
	BRETON Marie	MEULLE Maurice
	HAVECA Joseph	MOREAU Didier
	FLETY Anne-Laure	PAQUIS-OLIVIER Martine
	GAUTHIER Claudie	
	HENNING Frederick	
	LAVOYE Patrice	
	PAILLARD Claude	
	SAVIN Thierry	
	TODESCHINI Agnès	
des Monts-de-Gy	CHAUSSE Jean-Pierre	BAULEY Roland
	CLEMENT Christelle	LIND Catherine
	MILESI Nicole	REVERCHON Christiane
	NEY Emile	
	RENEVIER Michel	

Suite à cela, il déclare le comité syndical du PETR du Pays Graylois installé dans ses fonctions.

Il invite ensuite le comité syndical à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance et demande si quelqu'un désire occuper le poste.

→ **Anne-Laure FLETY, en tant que benjamine de l'assemblée, est désignée à l'unanimité.**

Avant de procéder aux élections inscrites à l'ordre du jour, Jean-Pierre MAUPIN rappelle les conditions de vote et explique que, conformément aux principes énoncés à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'élection se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue (soit la moitié des suffrages exprimés plus une voix).
- si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection intervient à la majorité relative.
- en cas d'égalité de voix au troisième tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

1.2 ELECTION DU PRESIDENT DU PETR

Jean-Pierre MAUPIN procède à l'appel des candidatures pour la présidence du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois.

→ **Frederick HENNING, maire de Pesmes, vice-président de la CC Val de Gray et président sortant du PETR est candidat à sa succession.**

Il demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. En l'absence de tels, il propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Jean-Pierre MAUPIN et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	23
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12
<i>Frederick HENNING</i>	22

→ **Jean-Pierre MAUPIN annonce que Frederick HENNING ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu président du PETR du Pays Graylois.**

Il félicite le nouveau président et lui cède la présidence de séance.

Frederick HENNING remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde une nouvelle fois.

1.3 ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Frederick HENNING rappelle que l'article 10 des statuts du PETR précise la composition suivante du Bureau :

- 8 personnes, comprenant le président, 3 vice-présidents et 4 membres assesseurs,
- les vice-présidents doivent, dans la mesure du possible, représenter chacun un EPCI membre.

■ Election du 1er vice-président

Frederick HENNING procède à l'appel des candidatures pour le 1^{er} vice-président du PETR.

→ **Michel ALBIN est l'unique candidat pour ce poste.**

Frederick HENNING enregistre cette candidature et propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Frederick HENNING et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
<i>Michel ALBIN</i>	24

→ **Frederick HENNING annonce que Michel ALBIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu 1^{er} vice-président du PETR.**

■ Election du 2ème vice-président

Frederick HENNING procède à l'appel des candidatures pour le 2^{ème} vice-président du PETR.

→ **Michel RENEVIER est l'unique candidat pour ce poste.**

Frederick HENNING enregistre cette candidature et propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Frederick HENNING et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
<i>Michel RENEVIER</i>	24

→ **Frederick HENNING annonce que Michel RENEVIER ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu 2^{ème} vice-président du PETR.**

■ **Election du 3^{ème} vice-président**

Frederick HENNING procède à l'appel des candidatures pour le 3^{ème} vice-président du PETR.

→ **Patrice LAVOYE est l'unique candidat pour ce poste.**

Frederick HENNING enregistre cette candidature et propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Frederick HENNING et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
<i>Patrice LAVOYE</i>	23

→ **Frederick HENNING annonce que Patrice LAVOYE ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu 3^{ème} vice-président du PETR.**

■ **Election du 1^{er} membre assesseur**

Le président procède à l'appel des candidatures.

→ **Gilles TEUSCHER est l'unique candidat pour ce poste.**

Frederick HENNING enregistre cette candidature et propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Frederick HENNING et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
<i>Gilles TEUSCHER</i>	24

→ **Frederick HENNING annonce que Gilles TEUSCHER ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu 1^{er} membre assesseur du Bureau.**

■ **Election du 2^{ème} membre assesseur**

Le président procède à l'appel des candidatures.

→ **Christelle CLEMENT est l'unique candidate pour ce poste.**

Frederick HENNING enregistre cette candidature et propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Frederick HENNING et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
<i>Christelle CLEMENT</i>	24

→ **Frederick HENNING annonce que Christelle CLEMENT ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élue 2^{ème} membre assesseur du Bureau.**

■ **Election du 3^{ème} membre assesseur**

Le président procède à l'appel des candidatures.

→ **Claude PAILLARD est l'unique candidat pour ce poste.**

Frederick HENNING enregistre cette candidature et propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Frederick HENNING et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
<i>Claude PAILLARD</i>	24

→ **Frederick HENNING annonce que Claude PAILLARD ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu 3^{ème} membre assesseur du Bureau.**

■ **Election du 4^{ème} membre assesseur**

Le président procède à l'appel des candidatures.

Alain BLINETTE annonce que Michel ALLIOT, absent ce soir, lui a confié son souhait de continuer à faire partie du Bureau et propose, à ce titre, sa candidature.

Frederick HENNING enregistre cette candidature et propose à l'assemblée de passer au vote à bulletin secret.

Après un premier tour de scrutin, Frederick HENNING et Anne-Laure FLETY annoncent les résultats suivants :

Bulletins trouvés dans l'urne	24
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	24
Majorité absolue	13
<i>Michel ALLIOT</i>	24

→ **Frederick HENNING annonce que Michel ALLIOT ayant obtenu la majorité absolue des voix, est élu 4^{ème} membre assesseur du Bureau.**

Tableau récapitulatif du Bureau du PETR

Président	Vice-présidents	Membres
F. HENNING	1 ^{er} VP : Michel ALBIN	1 ^{er} membre : Gilles TEUSCHER
	2 ^{ème} VP : Michel RENEVIER	2 ^{ème} membre : Christelle CLEMENT
	3 ^{ème} VP : Patrice LAVOYE	3 ^{ème} membre : Claude PAILLARD
		4 ^{ème} membre : Michel ALLIOT

1.4 RENOUELEMENT DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DU PETR

Le président rappelle que depuis 2015, le PETR a mis en place 5 commissions (Finances, Pays, SCoT, Appels d'Offre et Marchés Publics à Procédure Adaptée) et qu'il convient aujourd'hui de renouveler leur composition.

Commissions thématiques

Suite à l'engagement du PETR en faveur d'un Contrat Local de Santé, il est proposé la création d'une commission « Santé ». Après inscription des délégués, les commissions thématiques sont composées comme suit :

NOM Prénom	Finances	Pays	SCoT *	Santé
ABBEY Serge (T)			X	
ALBIN Michel (T)	X		X	
ALLIOT Michel (T)				
BAUGEY Joël (S)				
BAULEY Roland (S)				
BLINETTE Alain (T)	X			
BRETON Marie (T)			X	X
CHAPUIS Alain (S)				
CHAUSSE Jean-Pierre (T)		X		
CHAVECA Joseph (T)		X	X	
CLEMENT Christelle (T)			X	
COCUSSE Colette (S)			X	
DEGRELAND Bruno (S)		X		
DEMANGEON Claude (S)				X
FLETY Anne-Laure (T)				
GAUTHIER Claudie (T)			X	
GRANTE Dominique (T)			X	
HENNING Frederick (T)	<i>Membre de droit de toutes les commissions</i>			
LAVOYE Patrice (T)	X		X	
LIND Catherine (S)				
LOUVOT Jean-Pierre (T)			X	X
MAUCLAIR Michel (T)	X	X		
MAUNY Jean-Paul (T)		X		
MAUPIN Jean-Pierre (T)			X	X
MEULLE Maurice (S)	X			
MILESI Nicole (T)	X			X
MOREAU Didier (S)				
NEY Emile (T)		X		
PAILLARD Claude (T)			X	
PAQUIS-OLIVIER Martine (S)				
PATE Pierre (T)		X	X	
POISSENOT Patrick (S)				
RENEVIER Michel (T)			X	
REVERCHON Christiane (S)				
SAVIN Thierry (T)				
TAMISIER Eric (S)				
TEUSCHER Gilles (T)		X		
TODESCHINI Agnès (T)	X			
TOTAL (avec le pdt)	8	9	15	5

* il s'agit de la commission pour la démarche globale du SCoT.

➔ **Après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, la composition des commissions thématiques du PETR.**

Concernant la Commission d'Appel d'Offres (CAO), la liste suivante est présentée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frederick HENNING (membre de droit)	
Patrice LAVOYE	Michel MAUCLAIR
Jean-Pierre LOUVOT	Agnès TODESCHINI
Serge ABBEY	Nicole MILESI
Christelle CLEMENT	Claudie GAUTHIER
Claude PAILLARD	Alain BLINETTE

Considérant qu'une seule liste se porte candidate, le comité syndical décide à l'unanimité de procéder à l'élection à main levée et non au scrutin secret.

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **de créer une Commission d'Appel d'Offres pour le PETR du Pays Graylois,**
- **d'élire les membres de la liste présentée.**

Pour la commission MAPA, la liste suivante est présentée :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Frederick HENNING (membre de droit)	
Patrice LAVOYE	Agnès TODESCHINI
Jean-Paul MAUNY	Dominique GRANTE
Serge ABBEY	Claudie GAUTHIER
Christelle CLEMENT	Nicole MILESI
Claude PAILLARD	Alain BLINETTE

➔ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide :**

- **de créer une commission MAPA pour le PETR du Pays Graylois,**
- **d'élire les membres de la liste présentée.**

Ateliers du SCoT

En plus de la commission SCoT dédiée à l'organisation et au suivi général de la démarche, les élus ont la possibilité de s'inscrire aux ateliers du SCoT. Ces derniers sont un lieu de travail, de réflexion, de discussions et de débats qui servent à alimenter le diagnostic et débattre des enjeux.

➔ **Voir composition des ateliers en annexe du compte-rendu.**

1.5 DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT ET/OU AU BUREAU

Le président annonce que lui-même, les vice-présidents ayant reçu délégation, ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant (article L.2122-22 du CGCT).

Cette disposition, relative au maire et aux adjoints, est également applicable au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions énoncées dans le Code (article L.5211-2 du CGCT).

Il rappelle que des délégations avaient déjà été données au président et au bureau, par délibération en date du 14 janvier 2015 et propose que la délibération soit reprise à l'identique.

Il précise que lui-même et/ou le bureau rendront compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations en comité syndical.

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de maintenir la liste des délégations, telle qu'indiquée dans la délibération CS/14-01-2015/N°4.**

1.6 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU PETR (ELUS REFERENTS ET ORGANISMES EXTERIEURS)

Le président explique qu'il convient également de maintenir ou de modifier le nom des élus référents et des représentants du PETR au sein d'organismes extérieurs.

Avaient été désignés depuis 2015 pour		Situation au 1/02/2017
Structure	Nom du (des) représentant(s)	Maintien ou modification
l'Association Nationale des Pôles et des Pays (ANPP)	Frederick HENNING	Maintien
l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté	Frederick HENNING	Maintien
la Fédération Nationale des SCoT	Frederick HENNING (titulaire) Michel ALBIN (suppléant)	Inversion : M. ALBIN (titulaire) et F. HENNING (suppléant)
le Réseau Cofor	Dominique GRANTE (titulaire) Michel MAUCLAIR (suppléant)	Maintien
la démarche PDM de la Vallée de la Saône	Michel ALBIN (référent élu), Emmanuel DEPRIESTER (référent technique)	Maintien
Elus référents pour la démarche PCET	Frederick HENNING et Alexandre LACROIX	Maintien

→ **Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de nommer les représentants ci-dessus pour représenter le PETR du Pays Graylois.**

2- APPROBATION DU CR DU COMITE SYNDICAL DU 14/12/2016

Le président annonce aux membres du comité syndical qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 14 décembre 2016. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation de la part des délégués présents, il propose de l'adopter.

→ **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical adopte le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2016.**

3- PAYS GRAYLOIS

3.1- Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2017 : possibilité de modifier la liste des projets inscrits au contrat pour l'année 2017

Le président rappelle les délais fixés par la Région pour le dépôt des projets inscrits au CADD 2015-2017, à savoir un dépôt impératif sur la plateforme OLGA **avant le 31 août 2017**. Les projets notifiés disposent ensuite d'un délai de trois ans pour être réalisés.

Suite à la visite la veille de M. Eric Houlley, vice-président régional, il insiste également sur la possibilité offerte aux Pays de modifier la liste des projets inscrits dans ce contrat pour l'année 2017, aux conditions suivantes :

- Il convient d'arrêter une liste précise des projets abandonnés ou retirés du CADD,

- Les nouveaux projets susceptibles d'être financés dans le cadre du CADD en 2017 doivent s'inscrire dans la stratégie territoriale du Pays. Ils doivent être de portée intercommunale a minima.
Ils doivent être éligibles aux fiches de procédure « aménagements urbains autour de secteurs d'intérêt régional » ; « Equipements structurants de services » ou « Actions issues des PCET »,
- Les nouveaux projets susceptibles d'être financés doivent respecter le même calendrier que ci-dessus, à savoir être déposés sur la plateforme OLGA avant le 31 août 2017,
- Le tableau actualisé des opérations inscrites au CADD devra être validé par délibération de l'organe délibérant du PETR.
Cette délibération devra être envoyée aux services régionaux **avant le 15 avril 2017 dernier délai** pour permettre une validation des nouvelles listes d'opérations inscrites aux CADD lors de l'Assemblée plénière de la Région de juin 2017.

Les délais étant très courts, il demande à l'assemblée délibérante de prendre acte de ces informations et d'engager rapidement une réflexion sur une éventuelle modification du CADD.

Laurence BARON précise que sur les 9 actions actuellement inscrites au CADD, deux doivent être retirées. Il s'agit des micro-crèches de Fretigney-et-Velloreille et de Gy, ces dernières ayant bénéficié de subventions de la CAF et de l'Etat supérieures au plan de financement prévisionnel. Les autres opérations sont maintenues et les dossiers seront déposés avant l'été 2017.

Nicole MILESI souhaite que les sommes affectées sur ces deux projets soient réservées pour un nouveau projet porté par les Monts-de-Gy ou par une commune membre.

Frederick HENNING y consent, sous réserve qu'un nouveau projet soit très rapidement identifié (sous un mois). Dans le cas contraire, la possibilité sera ouverte pour tout autre collectivité de présenter une action, d'envergure a minima intercommunale et répondant aux critères d'éligibilité identifiés dans les fiches de procédure de la Région.

→ **Le comité syndical prend acte de ces informations.**

3.2- Plan d'Approvisionnement Territorial : projet de plan d'actions bois-énergie et proposition de convention avec l'URACoFor

Le président rappelle qu'en décembre 2015, le Pays Graylois a lancé, dans le cadre de sa démarche Plan Climat, un Plan d'Approvisionnement Territorial. Par l'intermédiaire de cette démarche, le Pays souhaite développer une filière locale d'approvisionnement en bois-énergie sous forme de plaquettes forestières afin de générer des emplois et d'apporter une alternative moins chère aux énergies fossiles.

L'étude s'est achevée fin 2016. Les résultats mettent en évidence un potentiel de plaquettes forestières économiquement exploitable de 35.000 tonnes/an à un coût inférieur à 90 €/tonne, laissant entrevoir le développement d'une filière courte d'approvisionnement grâce au développement de chaufferies, de réseaux de chaleur et de plateforme de stockage/séchage.

Le Pays et les Communes Forestières consacreront du temps en 2017 à définir et à mettre en œuvre un programme d'actions. Ce partenariat entre les deux structures est pour l'heure envisagé via une convention d'accompagnement technique.

Emmanuel DEPRIESTER présente le projet de plan d'actions pluriannuel au comité syndical. Celui-ci se résume en 4 axes :

- Mettre en place une politique de développement du parc de chaufferies et réseaux de chaleur (plaquette forestière),

- Organiser et structurer une filière bois-énergie locale autour d'une plateforme de stockage (création et promotion de la plateforme),
- Mobiliser les bois en forêt publique et privée (bois d'œuvre – bois d'industrie – bois énergie),
- Valoriser la forêt et le bois pour contribuer à atteindre les autres objectifs du PCET (lutte contre le changement climatique et faire de la forêt une ressource territoriale).

Claude PAILLARD s'interroge sur le terme pluriannuel, en particulier pour le développement du parc de chaufferies et de réseaux de chaleur.

Frederick HENNING lui répond que les collectivités doivent dès à présent se prendre en main sur ces types de projets et qu'un objectif sur deux ans lui semble raisonnable.

Le président soumet au vote le projet de convention avec l'URACoFor.

- ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,***
- ***valide le contenu du programme et le projet de convention,***
 - ***autorise le Président (ou son représentant) à signer la convention d'accompagnement technique avec l'URACoFor ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette action.***

3.3- Contrat Local de Santé : point sur la démarche

Le président indique que le Pays Graylois s'est engagé, par délibération en date du 14 décembre 2016, à mettre en œuvre, à l'échelle de son territoire, un Contrat Local de Santé.

La contractualisation entre le PETR et l'ARS Bourgogne Franche-Comté est effective depuis le 26 janvier 2017.

Le profil de poste du chargé de mission santé a été rédigé et le recrutement pour un CDD d'un an avec possibilité de renouvellement (sous réserve de la poursuite du financement du poste par la Région BFC sur 2018-2020) sera lancé dans les jours à venir.

3.4- Contrat de Ruralité : point sur la démarche

Le président rappelle que le Pays Graylois s'est engagé, par délibération en date du 14 décembre 2016, à mettre en œuvre, à l'échelle de son territoire, un Contrat de Ruralité, en collaboration avec les services de l'Etat.

Il précise que Monsieur Alain NGOUOTO, sous-préfet de Lure et référent ruralité viendra à Gray le 7 février prochain échanger avec le PETR et des représentants des EPCI membres sur ce dispositif et ses modalités de réalisation et d'application. La réunion aura lieu de 10h à 12h, dans la salle du conseil de la mairie de Gray.

→ ***MM. Maupin, Mauny et Ney indiquent qu'ils participeront à la rencontre.***

4- SCoT GRAYLOIS

4.1- Point sur l'avancement général de la démarche

Stéphanie DESCHAMPS effectue, dans un premier temps, un point d'information sur l'avancée des études du SCoT :

- Le 13 décembre 2016, le PETR a assisté à la réunion de présentation du projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT Saône Vingeanne. Frédérick HENNING souligne que certains enjeux concernent directement notre territoire (les liaisons Est-Ouest entre Besançon et Dijon, la Saône, la ligne ferrée Villers les Pots – Gray). Il ajoute que le SCoT Graylois doit être vigilant et suivre les projets des SCoT

voisins. A ce titre, un courrier a été envoyé au PETR Val de Saône Vingeanne pour faire remonter les remarques du SCoT Graylois sur leur document.

- 7 ateliers thématiques ont été organisés depuis septembre (démographie/habitat, équipements/services, emploi/économie, mobilité/numérique, tourisme, consommation foncière et villes/villages et bourgs-centres). Dans les semaines à venir d'autres ateliers seront réalisés : agriculture, environnement et trame verte et bleue.
- Le Conseil de Développement a travaillé sur la problématique des entrées de ville : deux réunions de restitution de leurs travaux ont été organisées (12 octobre : rendu de l'état des lieux et 30 novembre : présentation des préconisations). Les principales préconisations portent sur la création d'une signalétique commune au PETR et l'embellissement des entrées de ville. Les membres du Conseil de Développement ont présenté leurs analyses lors de l'atelier « villes, villages et bourgs-centres » qui s'est tenu en janvier.
- Le 8 novembre 2016 s'est tenue la réunion de lancement des études agricoles et environnementales en présence des deux prestataires retenus (Chambre d'Agriculture de Haute-Saône et Even Conseil). Ils réalisent actuellement les visites de terrain, la collecte des données et le diagnostic.
- Le diagnostic du SCoT, en cours de rédaction, doit être complété. Un questionnaire sera donc adressé à toutes les communes et des temps d'échanges entre le Pays et les élus pourront être organisés.
- Dans le cadre de la concertation, une première « Lettre du SCoT » a été envoyée via les services de La Poste aux foyers du Pays Graylois. Suite à un problème de distribution (nombreuses boîtes aux lettres oubliées), la question de passer par les bulletins communaux et/ou intercommunaux pour la « Lettre du SCoT n°2 », prévue à l'automne 2017, est évoquée.

→ Le comité syndical prend note de ces informations.

Dans un second temps, le président rappelle que le Code de l'Urbanisme prévoit que le diagnostic du SCoT « présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant l'approbation du SCoT ».

L'université de Franche-Comté, via son laboratoire de géographie « Théma », a été missionnée pour réaliser cette analyse de la consommation de l'espace.

Une première phase de définition d'une méthodologie d'analyse et de test sur cinq communes du Pays Graylois (Autoreille, Lavoncourt, Poyans, Autrey-lès-Gray et Charcenne) a déjà été réalisée par un étudiant fin 2016.

Il convient aujourd'hui de poursuivre et d'appliquer le travail réalisé sur l'ensemble des 110 communes restantes.

Trois étudiantes, de niveau Licence 3, sont en charge de la suite de l'étude, dans le cadre d'un travail de groupe. Une convention sera passée entre l'Université de Besançon (laboratoire Théma) et le Pays Graylois pour définir les modalités de ce travail.

Non considéré comme un stage, les étudiantes ne recevront pas de gratification. En revanche, le président propose de leur rembourser leurs frais de mission, lorsqu'elles viendront sur le territoire, en visite de terrain.

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **approuve le remboursement des frais de mission des étudiantes,**

- *dit que le remboursement s'effectuera dans les conditions identiques à celles appliquées pour les agents du PETR, en référence à la délibération CS/11-03-2015/N°19*
- *autorise la passation d'une convention entre le PETR du Pays Graylois et l'université de Franche-Comté,*
- *autorise le président à signer la convention au nom du PETR.*

5- QUESTIONS DIVERSES

■ Distribution des ampoules LED

Emmanuel DEPRIESTER indique que la distribution des 2.000 duos d'ampoules LED, en partenariat avec Edf et le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, se poursuit.

Le PETR s'est rapproché du CCAS de Gray pour organiser une distribution aux personnes qu'il suit. Le 17 janvier dernier 104 duos ont ainsi été distribués lors d'un après-midi consacré aux économies d'énergie.

Les communes et/ou leurs CCAS intéressés peuvent encore transmettre leur demande.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical.

Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h45.